



Grand Régional Hunter Pays de la Loire

Règlement 2018



Le Grand Régional est un circuit de référence dans le domaine des sports équestres. Il se dispute par Ecuries. Simple, facile à médiatiser, il permet au CRE de valoriser certains concours de la région, les propriétaires, les sponsors-partenaires des Ecuries et le partenaire privilégié du GR.

1 - Le Grand Régional Amateur Hunter « PADD » 2018

Le Grand Régional Amateur Hunter « PADD » se court sur 5 étapes et sur deux niveaux : Ligue 1 (Epreuves Amateur 2 à Amateur Elite) et Ligue 2 (Epreuves Amateur 4 à Amateur 1). A chaque étape, 2 épreuves par niveau compteront pour le Grand Régional : Maniabilité ou Figures Imposées et Grand Prix. Pour chaque niveau, l'épreuve Grand Prix se verra attribuer un coefficient de 1.5 au classement permanent fédéral.

2 - Définition d'une Ecurie

Une Ecurie est une personne physique ou morale, **composée obligatoirement de 2 cavaliers** sur autant de chevaux que souhaité.

Seuls les cavaliers **titulaires d'une licence fédérale de compétition AMATEUR délivrée en Pays de la Loire** peuvent se constituer en Ecurie en vue de participer aux épreuves du Grand Régional.

Les cavaliers courent pour une seule Ecurie par saison et un seul niveau.

Une Ecurie peut porter un ou deux noms commerciaux comme nom principal. Après inscription, une Ecurie conserve son nom principal au cours de la saison.

3 - Inscription d'une Ecurie dans le Grand Régional Amateur Pays de la Loire 2018

A. Conditions d'inscription d'une écurie

L'inscription de l'écurie se fait auprès du CRE avec la « fiche d'inscription » dûment remplie et signée. Cette fiche est disponible sur les sites du CRE et du Grand Régional, dans les flyers, ainsi que sur demande auprès du CRE.

Le montant de l'inscription pour la saison est de 20€ par écurie. Les droits d'engagements dans chaque concours restent à la charge des cavaliers.

L'Ecurie doit fournir un RIB par écurie, pour percevoir les gains éventuels au classement final.

B. L'inscription d'une Ecurie est possible tout au long de la saison. Pour qu'une étape soit prise en compte, l'écurie doit être inscrite avant la clôture des engagements de cette étape.

C. L'Ecurie doit fournir au CRE la preuve que chaque marque partenaire autorise l'utilisation de son nom par l'Ecurie en question et par le CRE lors de ses opérations de promotion / communication du Grand Régional. Elle pourra fournir au CRE un document présentant l'activité de ce partenaire.



Grand Régional Hunter Pays de la Loire

Règlement 2018



4 - Engagement d'une Ecurie dans une étape du Grand Régional 2018

A. Chaque Ecurie doit s'assurer que ses cavaliers sont bien engagés dans les concours étapes du Grand Régional

B. Les changements de chevaux sont libres.

C. La participation en Ecurie au Grand Régional ne modifie en rien la procédure d'engagement figurant à l'avant programme du concours.

D. Un cavalier qui engage plusieurs chevaux dans les épreuves du Grand Régional doit déclarer, avant le début de l'étape, les couples participants au Grand Régional. A défaut, le plus mauvais résultat sera pris en compte pour son écurie.

Les cavaliers Grand Régional montant plusieurs chevaux dans une épreuve doivent monter leur cheval comptant pour le Grand Régional en premier.

5 - Gestion des résultats et attribution des points

A. Epreuves et répartition de la dotation réglementaire des épreuves :

A chaque étape Grand Régional, les épreuves proposées seront les suivantes : Amateur 4 (0.90m), Amateur 3 (1m), Amateur 2 (1.05m), Amateur 1 (1m10), Amateur 1 (1m10 ou 1m15), Amateur Elite (1m20 ou 1m25). Selon les étapes, les épreuves seront de type Grand Prix, Maniabilité ou Figure Imposées.

Pour toutes les épreuves, la répartition réglementaire sera appliquée
(1 prix pour 4 partants).

Cependant, par dérogation au règlement fédéral, si le nombre de « partants » est inférieur à 22, le montant des prix distribués aux concurrents classés dans le premier tiers sera calculé conformément au tableau de « répartition des pourcentages » ci-contre.

Pour toutes les épreuves, 3 prix seront distribués au minimum, quel que soit le nombre de partants.

	%
1er	25%
2e	19%
3e	15%
4e	12%
5e	10%
6e	8%
7e	6%
8e	5%

B. Ligues et épreuves

A chaque étape, chaque cavalier doit participer à 1 épreuve maniabilité ou figure imposée **ET** à 1 épreuve Grand Prix. Il peut choisir les épreuves qui lui conviennent parmi celles qui sont dans la LIGUE dans laquelle il participe :

Niveau Grand Régional	Epreuves comptant pour ce niveau
Ligue 2	Amateur 4, Amateur 3, Amateur 2
Ligue 1	Amateur 2, Amateur 1 (1m10 et 1m15), Amateur Elite

Au sein de leur ligue, les cavaliers sont libres de changer d'épreuve d'une étape à l'autre.



Grand Régional Hunter Pays de la Loire

Règlement 2018



C. Répartition des points

A chaque étape et à l'issue de chaque épreuve, les points sont attribués à chaque cavalier en fonction de son classement individuel sur l'épreuve, selon le tableau suivant :

	Toutes épreuves
1er	10 pts
2ème	9 pts
3ème	8 pts
4ème	7 pts
5ème	6 pts
6ème	5 pts
7ème	4 pts
8ème	3 pts
9ème et au-delà	2 pts
Éliminé ou Abandon	1 pt

Les cavaliers dont la note est inférieure à 60% ne recevront que 2 points, quel que soit leur classement.

Les points sont attribués à chaque Ecurie de la façon suivante :

► Sur chaque épreuve (Mania ou FI et Grand Prix), c'est l'équipier qui bénéficie du plus grand nombre de points qui génère les points de base pour l'Ecurie ;

A la fin de l'étape, on additionne les points ainsi obtenus sur l'épreuve Mania ou Figures Imposées et sur l'épreuve Grand Prix par l'écurie.

► Si le 2ème coéquipier termine au moins une épreuve Grand Régional, il rapporte 2 points à l'Ecurie ; s'il a pris le départ mais n'en termine aucune, il rapporte 1 point.

► Si aucun coéquipier ne termine d'épreuve, l'équipe reçoit 1 point de participation par cavalier ayant pris le départ d'au moins 1 épreuve Grand Régional.

En cas d'ex æquo aux 3 premières places de chaque étape, le classement sera effectué de la façon suivante :

► Priorité à l'écurie ayant couru l'étape en cours avec deux équipiers ;

► En cas d'ex-æquo, à l'écurie dont la moyenne des notes des 2 équipiers sur l'étape (Maniabilité ou Figures Imposées et GP avec les chevaux de GR) sera la plus élevée ;

► En cas de nouvel ex-æquo, les lots prévus seront répartis entre les ex æquo.

La présence de l'Ecurie à la Remise des Prix est obligatoire.

Les résultats par étape sont gérés par le CRE. Ils sont publiés sur le site Internet du Grand Régional dans les 72h suivant la fin de l'étape Grand Régional, et les cavaliers disposent ensuite de 7 jours pour effectuer une réclamation par mail auprès du CRE. Au-delà de ce délai, les points attribués aux écuries pour l'étape ne pourront plus être modifiés.

En cas de disqualification du cavalier ou du cheval, les points gagnés par l'Ecurie ne sont pas attribués.

Comité Régional d'Équitation

Parc de l'Isle Briand
49 220 LE LION D'ANGERS

02 41 32 84 58

www.crepdll.fr

www.grandregionalpdl.fr
communication@crepdll.fr



Grand Régional Hunter Pays de la Loire

Règlement 2018



D. Répartition de la surprime distribuée par écurie du circuit Grand Régional :

A chaque étape, les 3 premières écuries seront récompensées en lots, plaques et flots.

Au classement final, les écuries seront récompensées avec les primes ci-dessous, auxquelles s'ajoutent les lots offerts par notre partenaire.

NIVEAU	AMATEUR 3	AMATEUR 1
1ère ECURIE	300 €	300 €
2ème ECURIE	200 €	200 €
3ème ECURIE	100 €	100 €

La présence des cavaliers à la remise des prix est obligatoire.

E. Classement final

Pour prétendre figurer au classement général, une Ecurie devra avoir participé à au moins 3 étapes et ses équipiers doivent avoir participé au moins à 3 étapes chacun (sauf justificatif médical du cavalier en cours de saison).

Le classement final est le cumul des points acquis lors des 5 étapes. **En cas d'ex-aequo aux 3 premières places de ce classement général, les écuries seront départagées d'après le nombre décroissant de participations des coéquipiers aux étapes Grand Régional Hunter PADD 2018 : le classement des ex-aequo se fera alors du plus grand nombre de participations au plus faible.** En cas de nouvel ex-aequo la "surprime" prévue sera divisée par le nombre d'ex aequo.

La remise des Prix finale (Lots "Partenaire" + dotation) aura lieu lors de l'Assemblée Générale du CRE. **Attention : Les cavaliers ne se présentant pas à la remise des prix ne pourront prétendre à leur surprime. Ainsi, 100% de la surprime sera attribuée en présence des 2 cavaliers ; si un seul cavalier est présent, l'écurie recevra 50% de la surprime ; si aucun cavalier ne représente l'écurie, la surprime ne sera pas distribuée.**

6 - Règlement et droit à l'image

A. Pour la promotion du circuit Grand Régional, le fait de déclarer son inscription au titre d'Ecurie autorise expressément le CRE à fixer, reproduire, diffuser et exploiter l'image des cavaliers de ladite Ecurie, en tout ou partie, en nombre illimité, à titre gracieux, dans le monde entier, en tous formats, sur tous supports connus actuels ou à venir, et par tous moyens actuels ou à venir, notamment sur tout site Internet en ligne. Cette autorisation est accordée définitivement à compter des inscriptions auprès du CRE

B. L'inscription d'une Ecurie dans le Grand Régional vaut acceptation du présent règlement.



Grand Régional Hunter Pays de la Loire

Règlement 2018



7 - Calendrier du Grand Régional Hunter « PADD » Pays de la Loire 2018

GRAND REGIONAL Hunter « PADD » 2018				
Etape 1	Carquefou	44	25 Mars	201844050
Etape 2	Laval ATH	53	15 Avril	201853005
Etape 3	Sainte Foy	85	29 Avril	201885065
Etape 4	Port Saint Père	44	27 Mai	201844084
Etape 5	Tallud Sainte Gemme	85	17 Juin	201885072



Grand Régional Hunter Pays de la Loire

Règlement 2018



Fiche d'inscription

Nom de l'écurie : _____

Participera au Grand Régional 2018 des Pays de la Loire dans la catégorie suivante :

CSO	CCE	HUNTER	DRESSAGE
Amateur <input type="checkbox"/>	Ligue 1 <input type="checkbox"/>	Ligue 1 <input type="checkbox"/>	Amateur <input type="checkbox"/>
	Ligue 2 <input type="checkbox"/>	Ligue 2 <input type="checkbox"/>	

Informations sur les cavaliers de l'écurie : (Attention : le mail est obligatoire. Le numéro de téléphone est recommandé pour pouvoir vous joindre aisément.)

1^{er} cavalier : Nom : _____ Prénom : _____
 N° de Licence FFE : _____ Téléphone : _____
 Mail (obligatoire) : _____

2^{ème} cavalier : Nom : _____ Prénom : _____
 N° de Licence FFE : _____ Téléphone : _____
 Mail (obligatoire) : _____

**L'inscription de l'Ecurie vaut acceptation du Règlement Grand Régional
 CSO⁽¹⁾ / CCE⁽¹⁾ / Hunter⁽¹⁾ / Dressage⁽¹⁾ des Pays de la Loire 2018.**

Fiche à retourner accompagnée :

- d'un chèque de 20€ pour les droits d'inscription
- d'un RIB pour le versement des éventuels gains
- d'une attestation de partenariat et d'une présentation de votre partenaire lorsque vous en avez un.

Fait à _____ Le _____

Signature
Cavalier 1

Signature
Cavalier 2

(1) Rayer les mentions inutiles

Comité Régional d'Equitation

Parc de l'Isle Briand
49 220 LE LION D'ANGERS

02 41 32 84 58

www.crepdll.fr
www.grandregionalpdl.fr
communication@crepdll.fr